



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Année 2021

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier et aux décrets d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Document transmis aux 45 communes de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et mis à la disposition du public.

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220705-CC_2022_07_143B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2022
Date de réception préfecture : 28/07/2022

SOMMAIRE

>> PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

I- PRESENTATION GENERALE Page 3

II- L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE Page 3

II-1. Fréquence de collecte

II-2. Fourniture de contenants de pré-collecte

II-3. Mise à disposition de contenants pour la collecte en porte à porte

II-4. Installation de points de regroupements

II-5. Parc de colonnes d'apport volontaire

II-6. Prévention des déchets

II-7. Sensibilisation des usagers

II-7. Collecte des déchets d'activités de soins piquants des particuliers (DASRI)

II-8. Collecte des textiles

III- COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES Page 11

III-1. Mode de collecte

III-2. Fréquence et horaires de ramassage

III-3. Tonnages collectés de 1998 à 2017

IV- COLLECTE SELECTIVE DES PRODUITS MENAGERS RECYCLABLES Page 12

IV-1. Mode de collecte

IV-2. Fréquence, horaires et jour de collecte

V- DECHETERIES Page 14

V-1. Bilan des cinq déchèteries du Pays Loudunais

V-2. Instauration des cartes de déchèterie

V-2. Déchets des artisans

VI- DEVENIR DES DECHETS COLLECTES Page 18

VII- SYNOPTIQUE DES FLUX DE DECHETS Page 19

VIII- LES MESURES POUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT Page 20

>> PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

I- LE BUDGET ANNUEL DU SERVICE DECHETS Page 22

I-1. Structuration des charges et recettes

I-2 Comparaison des coûts de collecte et de traitement des déchets par flux

I-2. a) Coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles

I-2. b) Coût de la collecte sélective et du traitement des emballages recyclables

I-2. c) Coût des déchèteries

I-2. d) Répartition des coûts du service à la tonne

I-2. e) Répartition des coûts du service par habitant

II- LES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES Page 26

SYNTHESE Page 27

>> PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

I- PRESENTATION GENERALE

La Communauté de Communes exerce la compétence « Collecte, Traitement et Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés » depuis le 1^{er} janvier 1993 (art n°3.4 « Déchets » des statuts communautaires).

Ses premières missions furent l'organisation d'une collecte intercommunale des déchets ménagers, l'institution de la Taxe communautaire d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et l'implantation des premiers points d'apport volontaire pour le verre (minimum 1 par commune).

Afin de répondre aux obligations réglementaires et dans un souci de protection de l'environnement, la mise en place d'un plan de gestion global des déchets s'est traduite par :

- L'implantation de cinq déchèteries en 1999 sur l'ensemble du territoire (Loudun-Messemé, Les Trois-Moutiers, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière et Saint-Clair) ;
- La réalisation en 2000 d'un centre de transfert de déchets ménagers répondant à la réglementation sur les installations classées ;
- Le développement des points d'apport volontaire pour le verre et les papiers (110 points pour 45 communes) ;
- La mise en place de la collecte sélective chez l'habitant en 2000 ;
- La réhabilitation des anciennes décharges ;
- La dotation en bacs à couvercle jaune en remplacement de la caissette pour les emballages en 2014 ;
- Depuis 2018, les communes de moins de 2 000 habitants ont une collecte toutes les deux semaines de leurs ordures ménagères résiduelles ;
- En 2020, des travaux d'extension ont été réalisés sur les déchèteries de Loudun-Messemé et Les Trois Moutiers.

II- L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE

Le Pôle Déchets assure les missions de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 25 182 habitants (au 1^{er} janvier 2021) et 980 entreprises et établissements publics sur les 45 communes du Pays Loudunais.

Ce service assure :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte ;
- La collecte sélective des emballages recyclables en porte à porte ;
- La collecte des points d'apport volontaire pour les papiers et le verre ;
- La collecte des déchets (gravats, déchets verts, tout venant...) sur cinq déchèteries ;
- La collecte des déchets d'activités économiques assimilables aux ordures ménagères.



La collecte en porte à porte et celle des points d'apport volontaire de papiers sont réalisées en régie par la C.C.P.L.

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220705-CC_2022_07_143B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2022
Date de réception préfecture : 28/07/2022

Ce Pôle est composé d'un responsable, de 2 chefs de service, de 12 chauffeurs poids-lourds, de 6 agents de collecte et de 9 agents de déchèteries. Le Pôle Administratif est formé d'une ambassadrice du tri et de deux chargés de mission.

II-1. Fréquence de collecte

Depuis le 1er janvier 2018, les ordures ménagères résiduelles et les emballages recyclables sont collectés toutes les deux semaines pour toutes les communes du territoire de moins de 2 000 habitants. Les habitants de Loudun bénéficient d'une collecte hebdomadaire de leurs déchets.

II-2. Fourniture de contenants de pré-collecte

La Communauté de Communes met à la disposition de chaque usager (particuliers et professionnels) les équipements de pré-collecte (bacs roulants, colonnes d'apport volontaire...). Elle en assure également la maintenance.

Depuis 2005, dans un souci d'amélioration du service et d'harmonisation du fonctionnement entre la collectivité et les mairies, les usagers contactent directement le Pôle Déchets, pour toute demande d'intervention sur leurs bacs roulants (réparation, changement du bac, nouvelle dotation...). Le formulaire est accessible depuis le site internet de la C.C.P.L.

II-3. Mise à disposition de bacs roulants pour la collecte en porte à porte

Chaque foyer est équipé d'un conteneur dimensionné en fonction du nombre d'occupants et du service rendu. Chaque foyer dispose soit d'un bac individuel pour les pavillons, soit de bacs de grande contenance en points de regroupement pour l'habitat collectif.

Depuis le 1^{er} août 2014, la collecte des emballages recyclables est conteneurisée. Ce nouvel équipement permet de mieux accompagner l'usager dans son geste de tri et d'étendre depuis le 1^{er} janvier 2018 les consignes de tri aux nouvelles résines plastiques comme les pots, les barquettes et les films.

II-4. Installation de points de regroupements

Pour répondre aux recommandations R437 de la CNAM, la Communauté de communes du Pays Loudunais (CCPL) s'est engagée à supprimer toutes les manœuvres dangereuses pour les agents de collecte (par exemple les marches-arrières). Pour éliminer les points identifiés, et afin de garantir la sécurité des agents de collecte tout en conservant un service de proximité, à ce jour ce sont 90 plateformes de regroupements et 110 points de collectes rapprochés qui ont été installés en concertation avec les mairies concernées.

II-5 Le parc de colonnes d'apport volontaire

L'organisation de la collecte sélective du verre et des papiers par apport volontaire a entraîné la mise en place de conteneurs répartis de façon homogène sur le territoire, soit plus de 120 points d'apport volontaire PAPIERS et 125 points d'apport volontaire VERRE (cf. répartition des points recyclage page 6 et 7). L'installation de ces colonnes se fait en accord avec la commune concernée, dans un lieu stratégique (facile d'accès, visible aisément, sur un axe routier fréquenté...).



Un point recyclage est composé d'au moins :

- Un conteneur de 3 m³ pour le verre ;
- Un conteneur de 4 m³ pour les papiers ;

Accusé de réception en préfecture
086-24860447-20220705-CC_2022_07_143B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2022
Date de réception préfecture : 28/07/2022

Pour atteindre de bons taux de captage, le taux d'équipement est élevé : un point d'apport volontaire par tranche de 220 habitants, avec au minimum un par commune.

Pour information : la recommandation de l'ADEME et d'Eco-Emballages est d'un point par tranche de 500 habitants.

Des points secours sont installés au niveau des déchèteries. Par définition, ce sont des équipements mis à la disposition des ménages qui n'ont pu présenter leurs déchets recyclables triés à la collecte (oublis, départs en vacances, etc.). Chacun de ces points secours est constitué de deux conteneurs de 4 m³ destinés exclusivement aux déchets recyclables, d'un conteneur verre et d'un conteneur papier.



Tableau 1 : Territoire desservi

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèteries
			OMR*	CS**		
SECTEUR LOUDUN	<u>LOUDUN</u> dont ROSSAY	7 023	C1	C1	26	1
	ARCAY	390	C 0,5	C 0,5	2	
	BASSES	342	C 0,5	C 0,5	2	
	BEUXES	559	C 0,5	C 0,5	2	
	CEAUX-EN-LOUDUN	609	C 0,5	C 0,5	3	
	CHALAIS	535	C 0,5	C 0,5	4	
	MAULAY	194	C 0,5	C 0,5	1	
	MESSEME	238	C 0,5	C 0,5	2	
	MONTERRE-SILLY	692	C 0,5	C 0,5	2	
	LA ROCHE-RIGALT	569	C 0,5	C 0,5	2	
	SAINT-LAON	135	C 0,5	C 0,5	1	
	SAMMARCOLLES	659	C 0,5	C 0,5	2	
	Total	11 945			49	

Accusé de réception en préfecture
086-24860447-20220705-CC_2022_07_143B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2022
Date de réception préfecture : 28/07/2022

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèteries
			OMR*	CS**		
SECTEUR MONCONTOUR	MONCONTOUR	989	C 0,5	C 0,5	8	
	dont MESSAIS		C 0,5	C 0,5		
	Dont OUZILLY-VIGNOLLES		C 0,5	C 0,5		
	dont SAINT-CHARTRES		C 0,5	C 0,5		
	ANGLIERS	642	C 0,5	C 0,5	4	
	AULNAY	101	C 0,5	C 0,5	1	
	LA CHAUSSEE	194	C 0,5	C 0,5	3	
	CRAON	189	C 0,5	C 0,5	2	
	LA GRIMAUDIERE	384	C 0,5	C 0,5	3	1
	dont VERGER-SUR-DIVE		C 0,5	C 0,5		
	dont NOTRE DAME D'OR		C 0,5	C 0,5		
	MARTAIZE	397	C 0,5	C 0,5	2	
	MAZEUIL	233	C 0,5	C 0,5	1	
	SAINT-CLAIR	206	C 0,5	C 0,5	2	1
	SAINT-JEAN-DE-SAUVES	1 390	C 0,5	C 0,5	2	
dont FRONTENAY-SUR-DIVE		C 0,5	C 0,5			
Total	4 725			28		
	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèterie
			OMR*	CS**		
SECTEUR MONTS-SUR-GUESNES	MONTS-SUR-GUESNES	778	C 0,5	C 0,5	3	1
	BERTHEGON	298	C 0,5	C 0,5	1	
	DERCE	165	C 0,5	C 0,5	1	
	GUESNES	246	C 0,5	C 0,5	2	
	NUEIL-SOUS-FAYE	245	C 0,5	C 0,5	1	
	POUANT	416	C 0,5	C 0,5	2	
	PRINCAY	222	C 0,5	C 0,5	1	
	SAIRES	146	C 0,5	C 0,5	1	
	VERRUE	407	C 0,5	C 0,5	3	
	Total	2 923			15	

Accusé de réception en préfecture
086-24860447-20220705-CC_2022_07_143B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2022
Date de réception préfecture : 28/07/2022

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèterie
			OMR*	CS**		
SECTEUR TROIS MOUTIERS	TROIS-MOUTIERS	1 120	C 0,5	C 0,5	5	1
	BERRIE	260	C 0,5	C 0,5	2	
	BOURNAND	844	C 0,5	C 0,5	2	
	CURCAY-SUR-DIVE	211	C 0,5	C 0,5	2	
	GLENOUZE	117	C 0,5	C 0,5	1	
	MORTON	355	C 0,5	C 0,5	1	
	POUANCAY	239	C 0,5	C 0,5	2	
	RANTON	183	C 0,5	C 0,5	1	
	RASLAY	129	C 0,5	C 0,5	1	
	ROIFFE	746	C 0,5	C 0,5	3	
	SAINT-LEGER-DE-MONTBRILLAIS	375	C 0,5	C 0,5	2	
	SAIX	291	C 0,5	C 0,5	2	
	TERNAY	186	C 0,5	C 0,5	1	
	VEZIERES	384	C 0,5	C 0,5	3	
Total	5 440			28		

Les producteurs de déchets non ménagers :

Tous les producteurs de déchets non ménagers assimilés ont la possibilité d'être collectés par le service mis en place par la collectivité. Un seuil maximum de 150 000 litres par semaine est fixé, au-delà, la collecte du professionnel ne dépend plus du service public d'élimination des déchets ménagers en porte à porte. Les déchets assimilés étant collectés sans sujétion particulière, aucun moyen ne permet de les distinguer des déchets ménagers.

Cependant, les établissements bénéficiant d'une collecte hebdomadaire et produisant plus de 660 litres de déchets par semaine ont conventionné avec la Redevance Spéciale. Actuellement ce sont 60 professionnels (administrations et entreprises) qui y sont soumis.

II-6. Prévention des déchets

Depuis 2019, la C.C.P.L. œuvre pour la mise en place d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (P.L.P.D.M.A.). Pour rappel, la prévention regroupe l'ensemble des actions menées afin de réduire en quantité et en nocivité la production de déchets d'un territoire.

Ce document de planification territoriale est imposé depuis 2012, aux collectivités territoriales en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés de son territoire (*ordures ménagères, tri sélectif et déchets apportés en déchèterie*).

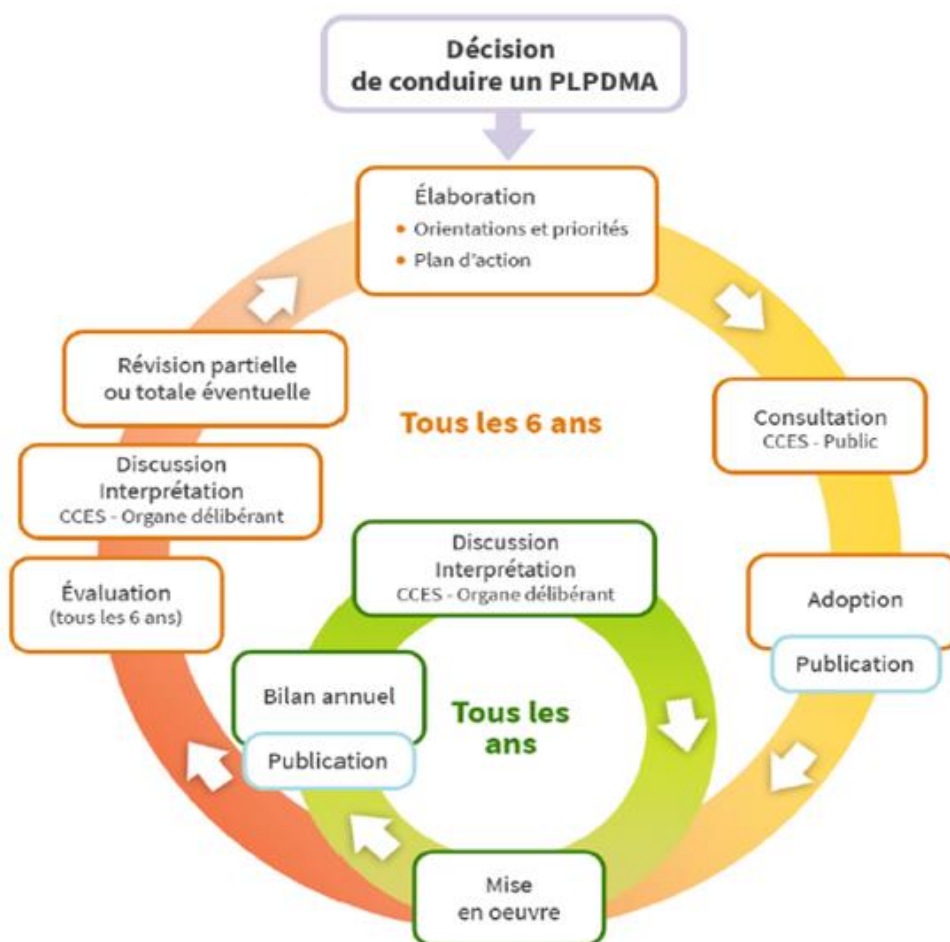
Valable pour une durée de 6 ans, il a pour but :

- D'installer et de développer un gouvernement participatif ;

- De nouer des partenariats avec les acteurs locaux ;
- D'affirmer une politique forte de réduction du gaspillage et de la production des déchets, en intégrant le document dans une vision politique globale du territoire ;
- De formaliser des actions déjà engagées sur le territoire, et d'en impulser de nouvelles, afin de réduire drastiquement les déchets et de sensibiliser la population à la prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (D.M.A.).

In fine, il détaille à l'échelle locale, les actions et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés au niveau national, en termes de réduction de la quantité et de la nocivité des D.M.A.

La mise en place d'un P.L.P.D.M.A. se déroule de la manière suivante :



Source : Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA, ADEME (2018)

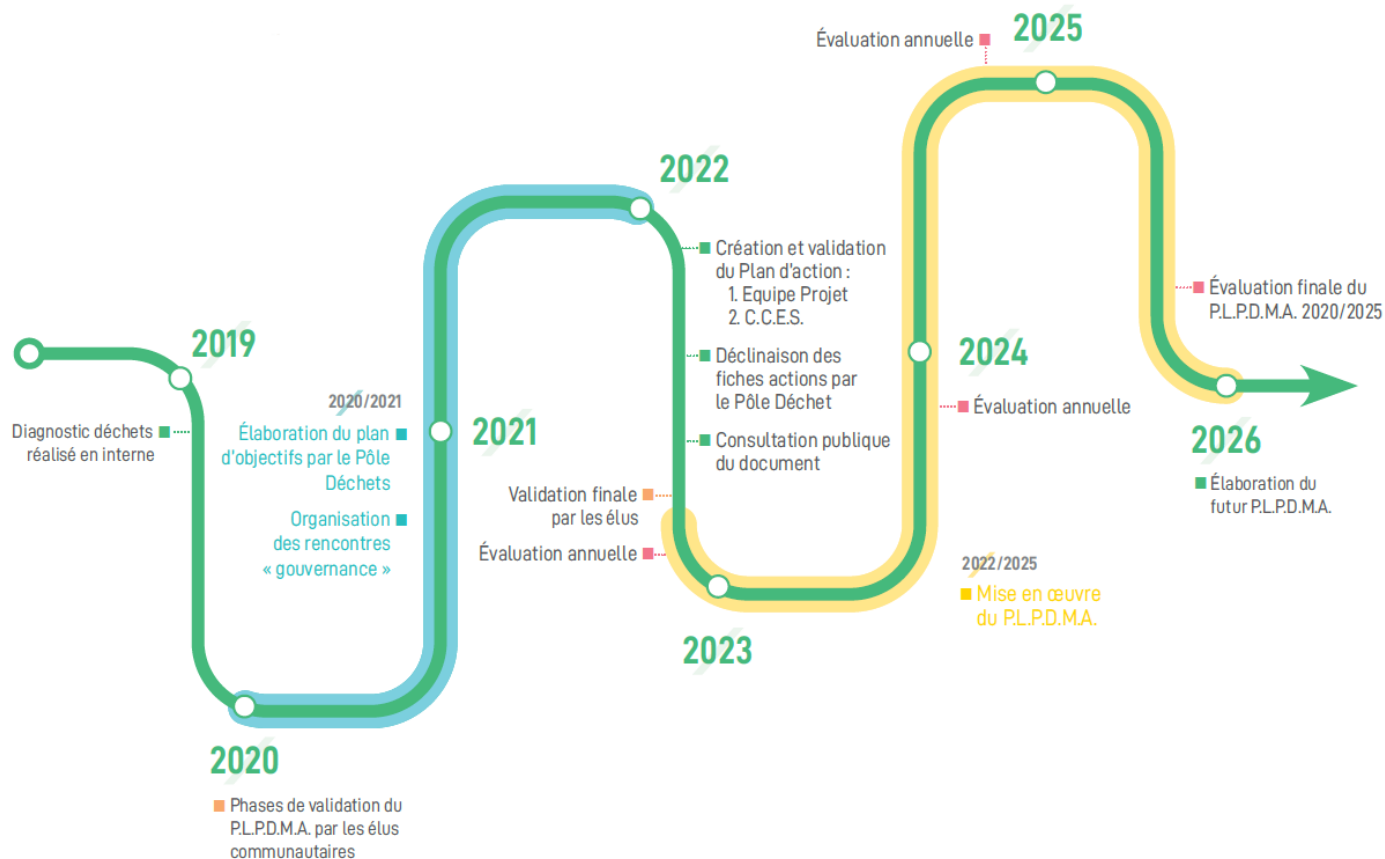
Cette délibération, validée par le Conseil Communautaire le 27 novembre 2019, annonce une phase de diagnostic, à réaliser au préalable à l'élaboration du Programme, permettant de définir des actions qui seront proposées sur le territoire. À terme, ces actions seront dans la continuité de celles déjà menées localement et auront pour objectif de promouvoir la prévention des déchets et de développer l'économie circulaire dans le Pays Loudunais.

Une phase d'étude a donc débuté le 8 juillet 2020, menée par le cabinet de conseil A.J.B.D., dédié au domaine de l'environnement, cette phase s'est terminée le 15 décembre 2020, avec à la clé, une analyse réalisée par le Bureau d'étude s'appuyant sur 797 questionnaires qui ont été retournés par les habitants du Loudunais entre le 6 octobre et le 27 novembre 2020.

L'année 2021, a quant à elle été dédiée à :

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220705-CC_2022_07_143B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2022
Date de réception préfecture : 28/07/2022

- La réalisation d'une première ébauche du document final, en intégrant l'étude menée en 2020 sur la prévention des déchets ;
- Le recrutement d'une Chargée de mission Prévention des déchets et économie circulaire, en charge du P.L.P.D.M.A. ;
- Définir un planning retraçant l'ensemble des étapes du P.L.P.D.M.A. entre 2020 et 2025.



II-7 Sensibilisation des usagers

Le calendrier de collecte 2021 rappelant les consignes de collecte et de tri a été publié à 11 000 exemplaires et distribué dans tous les foyers du territoire sauf de Loudun (annexe 1). Ce calendrier est divisé en deux zones pour faciliter la lecture des collectes. Tous les usagers du territoire peuvent également se référer au calendrier en ligne disponible sur le site de la C.C.P.L.

De nombreux articles ont été publiés dans la presse locale, sur notre site internet, sous forme de mailing afin d'informer des évolutions du service.

De plus, cette année quelques animations ont eu lieu en début d'année, en respectant les gestes sanitaires suite à la crise sanitaire de la COVID-19 auprès de certains établissements et associations.

- Pour répondre aux attentes des enseignants, divers ateliers sont proposés que ce soit sur le compostage, le tri sélectif ou encore le recyclage. Notamment la mise en place d'un composteur dans une école ;
- Organisation de l'opération « Nettoyons la Nature » : collecte de déchets le long de la route avec les habitants du territoire. Ces opérations sont réalisées en coopération avec d'autres structures :
 - o La mairie de Ceaux-en-Loudun et de La Chaussée.
- Des animations à la médiathèque de Loudun sur l'environnement et le développement durable à l'attention d'environ 25 élèves ;
- Des animations auprès des enfants du centre de loisirs de Loudun ;
- Un stand de présentation du Pôle Déchets et des différentes actions de sensibilisation lors des manifestations du territoire ;

Accusé de réception en Préfecture
086-24860447-20220705-CC_2022_07_143B-DE
manifestations du territoire :
Date de réception préfecture : 28/07/2022

- Animations lors de la S.E.D.D. (Semaine Européenne du Développement Durable) : ateliers de fabrication de produits entretien et cosmétique à réaliser soi-même (lessive, baume à lèvres, spray multi-usage, fabrication d'araignée avec gobelets et pluviomètre).
 - Sur le marché de Loudun ;
 - Stand d'information pendant l'évènement « Bien sous mon Toit » : atelier de fabrication de produits entretien et cosmétique soi-même (lessive, baume à lèvres, sprays multi-usages) ;
 - Le Téléthon : une collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques dans les centres commerciaux (Leclerc, Super U, Weldom) et sur le marché de Loudun du 16 novembre au 5 décembre, au total, c'est environ 1 tonne de produits collectée.
- Réalisation de suivis de collecte afin d'accompagner le geste de tri de l'utilisateur et de les sensibiliser sur les bonnes pratiques.

La C.C.P.L. continue également de sensibiliser le grand public au compostage à domicile en mettant à disposition des composteurs et des bio-seaux. Des permanences de sensibilisation et de distribution de composteurs ont été réalisées sous forme de rendez-vous drive sur le territoire (Déchèterie des Trois-Moutiers et Loudun pour la semaine du compostage « tous au compost » ainsi que certains mardis aux bureaux de la C.C.P.L.).

Au total, ce sont plus de 175 foyers qui se sont équipés d'un composteur en 2021, soit 1 775 foyers depuis le début de l'opération.

Le taux de distribution des composteurs par la Collectivité ne rend pas compte du nombre de foyers pratiquant le compostage. En effet, au niveau rural, de nombreux usagers compostent en tas dans leur jardin, et d'autres achètent directement le composteur dans un magasin ou sur internet.

Gestion des réclamations et demandes d'équipements de collecte :

En 2021, le Pôle Déchets a traité 28 réclamations provenant d'utilisateurs via le site internet, les appels reçus ou en relais des mairies. Ces réclamations concernent principalement les anomalies de collecte (bacs sortis trop tard, conteneurs non collectés...).

A l'aide d'un système embarqué dans les véhicules, les agents de collecte font remonter les informations de collecte directement au Pôle Déchets. En 2021, une soixantaine d'anomalies a été référencée : bac non conforme, stationnement gênant, erreurs de tri... Ces informations sont essentielles afin d'être au plus près des usagers et de pouvoir optimiser le service.

Bilan 2021 des livraisons de conteneurs

2021	Nouvelle dotation	Remplacement de bacs cassés ou volés
Ordures Ménagères	72	45
Emballages recyclables	100	60

II-8 Collecte des déchets d'activités de soins piquants des particuliers (DASRI)



Depuis avril 2014, l'éco-organisme DASTRI prend en charge la collecte et le traitement des déchets d'activités de soins des particuliers et tous les points de collecte ont été conservés.

II-9 Collecte des textiles

Depuis le mois d'août 2012, une collecte spécifique des T.L.C. (Textiles, Linges et Chaussures) est réalisée sur le territoire de la Communauté de communes.

À cet effet, 29 points d'apport volontaires ont été implantés. Cela a permis la valorisation de 114 tonnes en 2021, soit 1,5 kg par habitant.

Accusé de réception en préfecture
086-24660047-20220709-CC-2022_07_143B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2022
Date de réception préfecture : 28/07/2022



III- COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

III-1. Mode de collecte

Il s'agit d'une collecte en régie, réalisée en porte à porte, qui concerne tous les usagers (habitants et activités professionnelles) des 45 communes du Pays Loudunais.

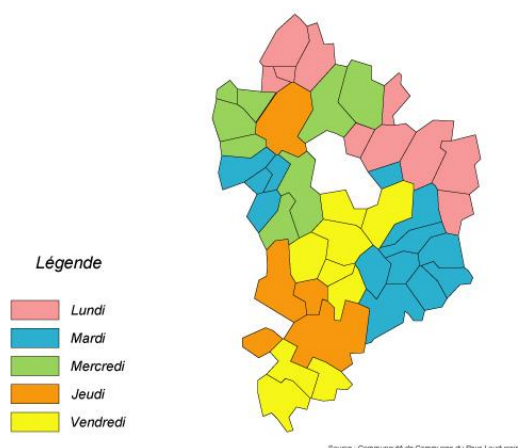
III-2. Fréquence et horaires de ramassage

Les ordures ménagères ainsi que les emballages recyclables sont collectés une fois par semaine à Loudun, et deux fois par semaine sur les zones de plus forte activité. Toutes les autres communes du territoire sont collectées une fois tous les quinze jours.

Les collectes sont réalisées de 5 h 00 à 22 h 00.

Cas particuliers : pour les terrains de camping et aires touristiques, la fréquence de collecte est augmentée en haute saison à deux fois par semaine de juin à septembre.

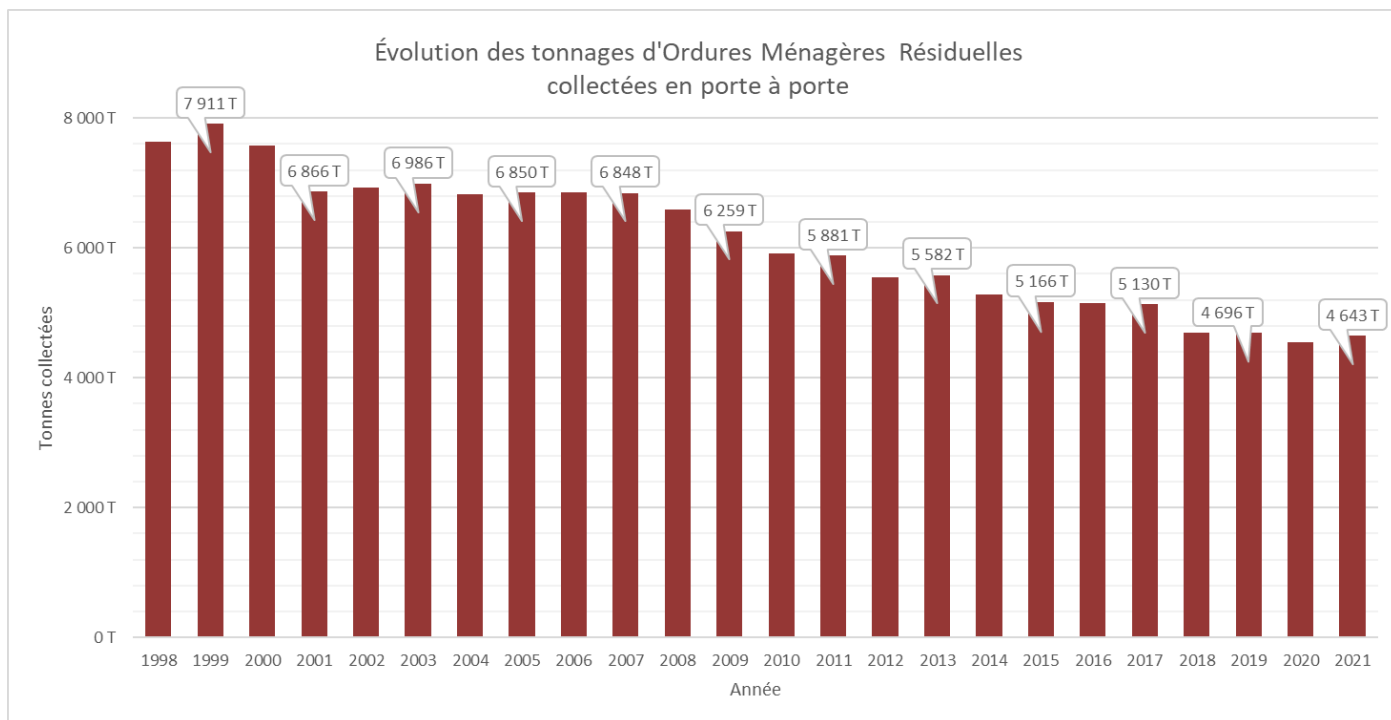
Jours de collecte des ordures ménagères



III-3. Tonnages collectés de 1998 à 2021

En 2021, 4 640 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées en porte à porte. La production est constante par rapport à 2012. On constate une baisse de 10% depuis la mise en place de la collecte tous les 15 jours.

Accusé de réception en préfecture
 086-248600447-20220705-CC_2022_07_143B-DE
 Date de télétransmission : 28/07/2022
 Date de réception préfecture : 28/07/2022



IV- COLLECTE SELECTIVE DES PRODUITS MENAGERS RECYCLABLES

IV-1. Mode de collecte

100 % de la population est équipé d'un service de collecte sélective des déchets recyclables :

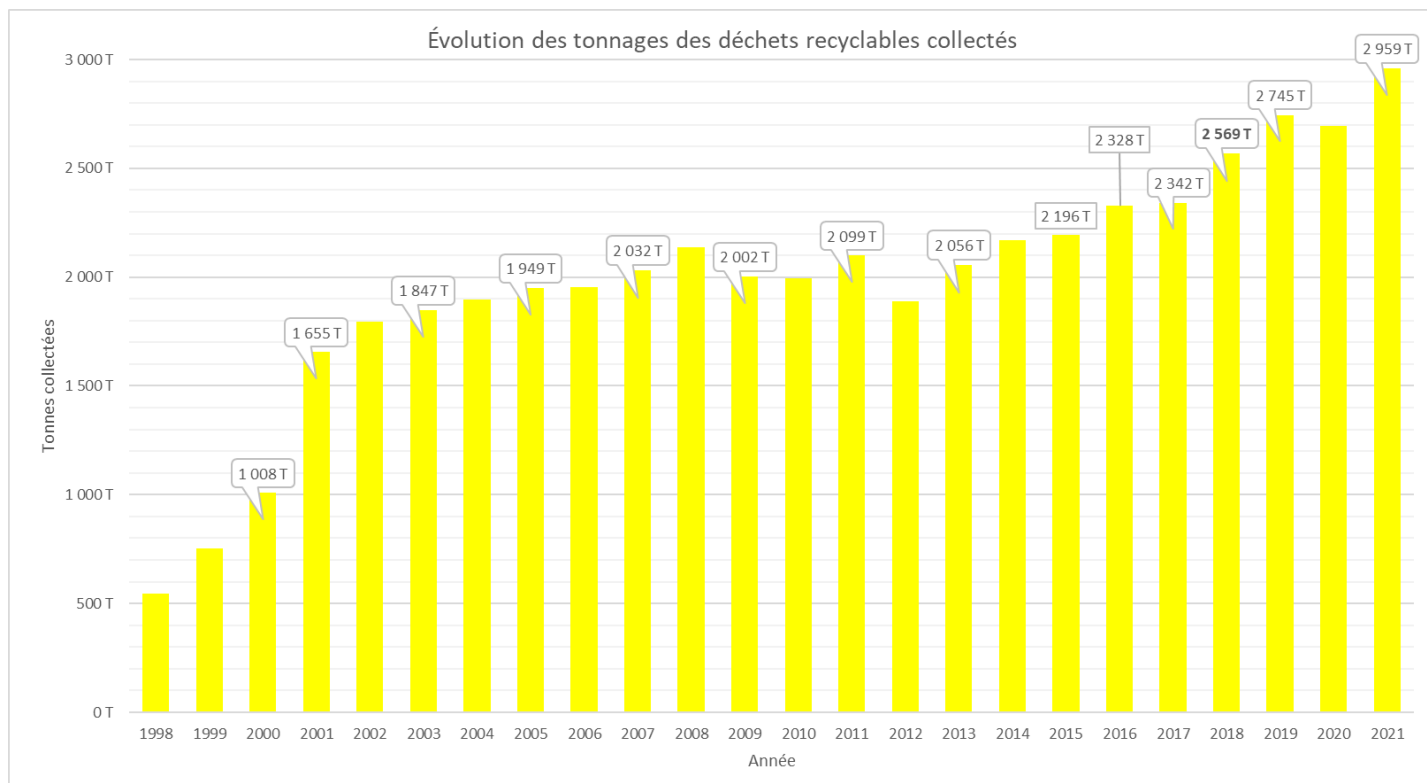
- Une collecte en porte à porte pour les emballages recyclables (bouteilles, flacons, pots, barquettes et films en plastiques, boîtes et canettes en acier et aluminium, cartons et papiers d'emballages ménagers, briques alimentaires). Depuis 2012, une collecte spécifique en porte à porte de cartons est mise en place pour les gros producteurs.



- Une collecte en apport volontaire pour le verre et les papiers.

IV-2. Fréquence, horaires et jour de collecte

La fréquence de collecte des emballages recyclables est identique à celle des ordures ménagères. Pour la ville de Loudun, un camion bi-compartmenté permet de collecter les deux flux simultanément.

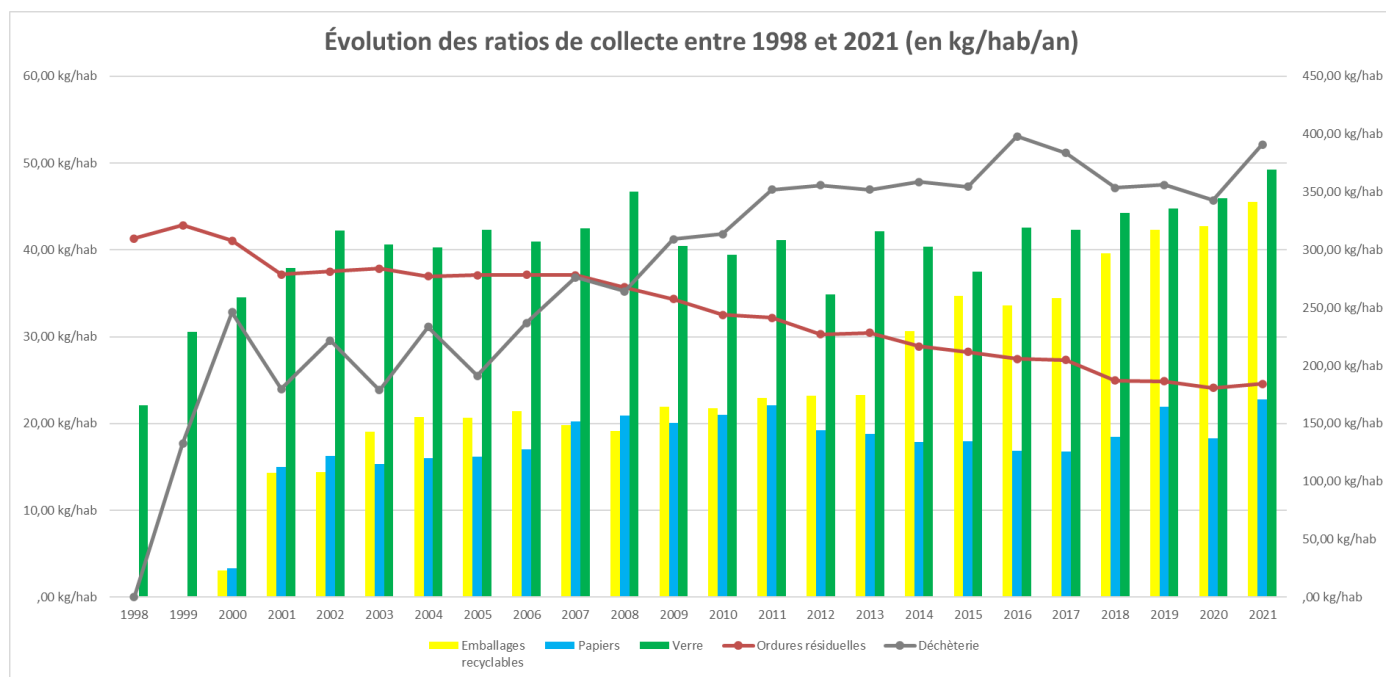


En 2021, 3 000 tonnes de déchets recyclables (verre, papiers et emballages) ont été collectées soit une augmentation de 26 % depuis 2017 et 40% en 10 ans.

Les tonnages en emballages recyclables collectés en porte à porte ont augmenté pour atteindre 1 150 tonnes en 2021, soit une augmentation de 117% depuis 2010.

Pour la collecte en apport volontaire, les tonnages en papier ont augmenté en 2021 pour atteindre les 570 tonnes. Cette hausse s'explique notamment par la reprise de la collecte des papiers dans les établissements scolaires. Cette collecte permet principalement de financer du matériel ou des projets pédagogiques pour les enfants.

Évolution de la production de déchets ménagers par habitant par an



Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220705-CC_2022_07_143B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2022
Date de réception préfecture : 28/07/2022

En 2021, les ratios de production sont de 184 kg/hab/an pour les ordures ménagères résiduelles et de 117 kg/hab/an pour les recyclables secs.

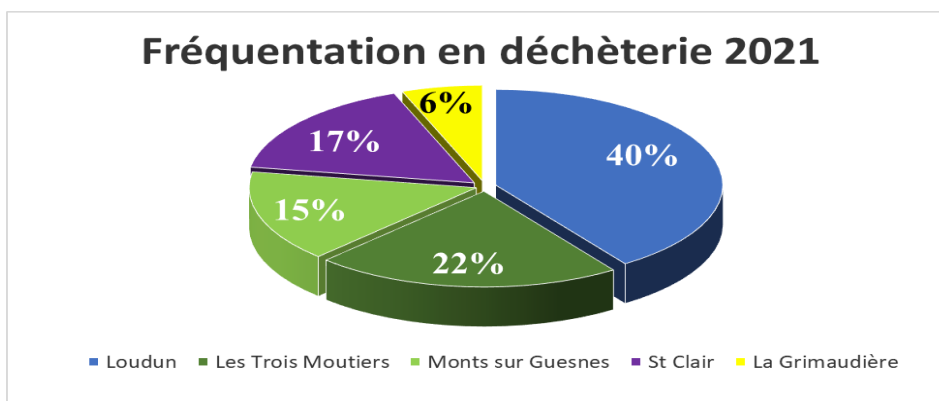
Depuis 2006, la production d'ordures ménagères résiduelles a diminué fortement : - 94 kg/hab/an soit une baisse de 34%.

V- DECHETERIES

Cinq déchèteries ont été mises en place en 1999, pour collecter les différents déchets (gravats, déchets verts, déchets spécifiques...) des ménages. Les décharges non-autorisées ont ainsi pu être fermées. Les déchèteries sont implantées sur les communes des Trois-Moutiers, Loudun-Messemé, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière et Saint-Clair. Cela correspond à des bassins de populations différents sur ces territoires.

V-1. Bilan des cinq déchèteries du Pays Loudunais

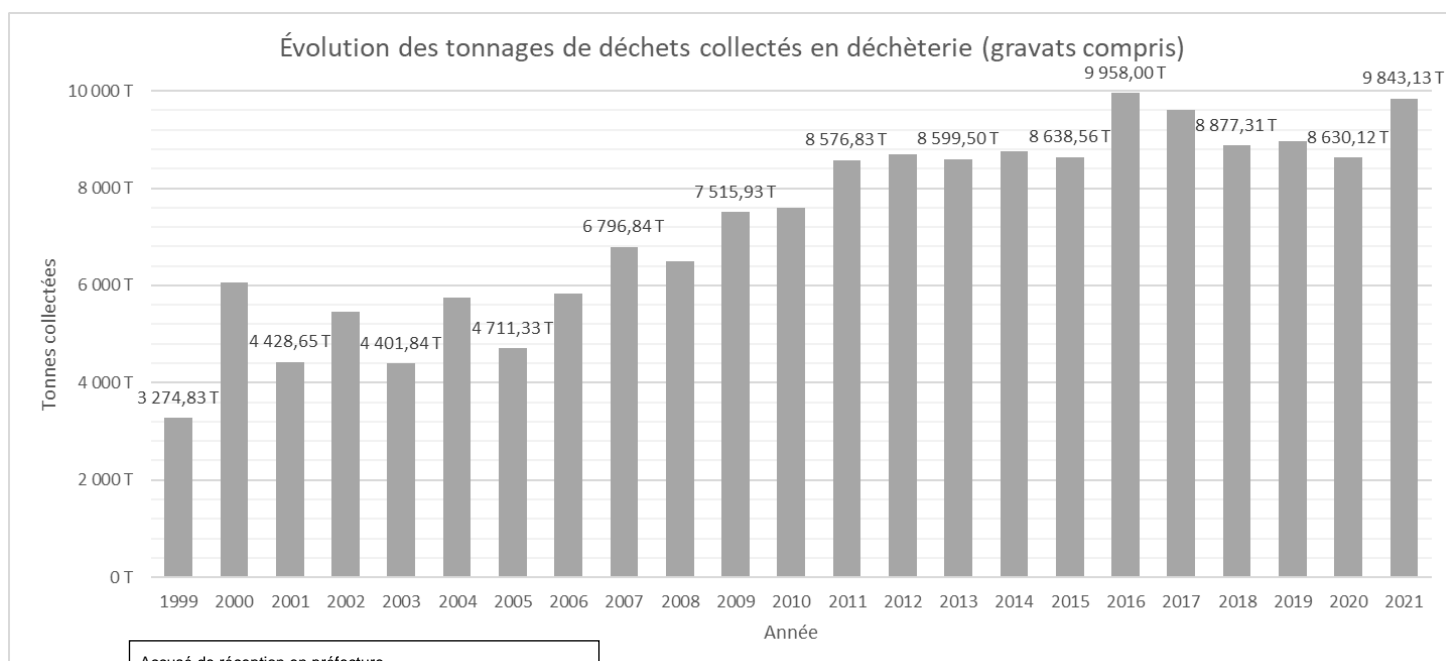
En 2021, environ 41 500 entrées ont été enregistrées (39 529 particulier et 1 951 professionnels). La déchèterie de Loudun représente 40 % des entrées, suivie par la déchèterie de Trois-Moutiers avec 22 % des entrées.



En 2021, les tonnages collectés en déchèterie sont de 9 840 tonnes (gravats compris) soit une forte hausse de 14 % (+ 800 tonnes) par rapport à 2020.

Hors gravats, les tonnages atteignent 5 485 tonnes.

Après les gravats (44%), ce sont les déchets verts qui représentent la part la plus importante avec plus de 17% des déchets collectés.



Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220705-CC_2022_07_143B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2022
Date de réception préfecture : 28/07/2022

V-2. Instauration des cartes d'accès en Déchèterie

Fin 2017, des cartes d'accès obligatoires ont été mises en place pour les 5 déchèteries du territoire, sur inscription préalable. Ainsi, seuls les usagers du Loudunais peuvent déposer leurs déchets sur ces sites. Ces cartes permettent de distinguer les apports des particuliers de ceux des professionnels.

Les objectifs sont doubles :

- Optimiser notre gestion interne (cette gestion informatisée permet d'optimiser la facturation des dépôts des professionnels),
- Maîtriser les coûts en réservant l'accès aux habitants du Pays Loudunais.



Sur la déchèterie de Loudun-Messemé, le contrôle a été automatisé par la mise en place d'une borne d'accès avec barrière levante courant novembre 2017.

Cet outil permet :

- D'améliorer la fluidité et de sécuriser les dépôts en régulant le nombre de véhicules présents simultanément sur le quai de dépôt,
- De mieux accompagner les usagers : les gardiens seront plus disponibles pour accompagner et orienter le geste de tri.



Au total, ce sont plus de 11 200 cartes qui ont été distribuées sur 11 000 foyers.

On compte moins de 5 passages par an pour les ¾ des cartes distribuées (dont 1/3 qui n'a pas été utilisé de l'année).

APPORTS DES DECHETS EN DECHETERIE	Gratuits pour tous	Payants *	Refusés pour les professionnels	Refusés pour tous
FERRAILLES : Ferrailles, câbles ou déchets dont le constituant principal est le métal	X			
MOBILIER : Tous meubles, tables, bureaux, chaises, canapés, lits, matelas, salons de jardin (bois, plastique, métal) Seulement dans les déchèteries de Loudun-Messemé, Les Trois-Moutiers et Monts-sur-Guesnes	X			
DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES : Tous déchets électriques ou électroniques : appareils électro-ménagers, téléviseurs, téléphones, ordinateurs, jouets à piles. Sauf appareils à usage professionnel	X			
TEXTILES : Textiles, linges, chaussures, même usagés	X			
CARTONS : secs, vidés et pliés	X			
LAMPES, AMPOULES	X			
PILES	X			
BATTERIES	X			
GRAVATS : Gravats propres tels que : pierres, béton, terre, fibro-ciment non amianté.		X		
DECHETS VERTS : tontes, branchages d'un diamètre ≤ a 15cm, feuilles, tailles, fleurs, sapins de Noël, sciure de bois non traité		X		
TOUT-VENANT : Le tout-venant concerne tout ce qui n'est pas recyclé dans les autres bennes		X		
BOIS : Bois bruts et traités : poutres, palettes, cagettes, portes et fenêtres (sans verre), souches et troncs > 15cm. (Sauf : matériaux composites, traverses de chemin de fer, bois traités avec des matières dangereuses)		X		
POLYSTYRENE		X		
DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES : Produits chimiques (portant un symbole de sécurité) même vides pour l'entretien, le jardinage ou le bricolage : peintures, vernis, colles, mastic, aérosols, imperméabilisants, antigel, liquide de refroidissement, produits ménagers, déboucheurs, soude, acide, javel, engrais, chlore pour piscine, produits phytopharmaceutiques, anti-mousses, filtres à huile de VL et deux-roues, filtres à gasoil, radiographies.			X	
PNEUMATIQUES : Pneus VL et deux-roues déjantés			X	
HUILES DE VIDANGES			X	
HUILES DE FRITURES			X	
CARTOUCHES D'ENCRE			X	
EXTINCTEURS INFERIEUR OU EGAL A 2L OU 2KG			X	
NON ADMIS : Déchets putrescibles (sauf déchets végétaux), éléments entiers de camion ou de voiture, roues entières, pneus de poids lourds ou de tracteurs, cadavres d'animaux, déchets anatomiques, déchets d'activités de soin à risque infectieux (DASRI), médicaments, graisses et boues de station d'épuration, lisiers et fumiers, produits chimiques d'usage industriel (sauf petits flacons), produits chimiques d'usage agricole, ainsi que tout emballage les ayant contenus (produits phytosanitaires), déchets radioactifs, bouteilles de gaz, extincteurs supérieurs à 2kg ou 2L, amiante.				X

* Professionnels : payant dès le 1^{er} apport / Particuliers : payant au-delà du 30^{ème} passage de l'année civile.

Modalités d'accès :

L'accès des 5 déchèteries est réservé :

- Aux habitants de la Communauté de communes du Pays Loudunais,
- Aux structures basées sur le territoire,
- Aux professionnels qui justifient leur travail sur ce secteur.

L'accès est limité :

- A 4m³ par jour (2m³ pour les gravats),
- Aux véhicules d'une PTAC ≤ 3,5T.

La récupération des déchets est strictement interdite.

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220705-CC_2022_07_143B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2022
Date de réception préfecture : 28/07/2022

LES DÉCHÈTERIES DU PAYS LOUDUNAIS

HORAIRES D'HIVER (DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSEMÉ	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30
LES TROIS- MOUTIERS	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30
MONTS-SUR- GUESNES	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	14h-17h30
SAINT CLAIR	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-12h	Fermé
	14h-17h30	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	Fermé	14h-17h30
LA GRIMAUDIÈRE	9h-12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h-12h
	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	14h-17h30	Fermé

HORAIRES D'ÉTÉ (DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSEMÉ	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
LES TROIS- MOUTIERS	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
MONTS-SUR- GUESNES	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
SAINT CLAIR	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-12h	Fermé
	13h30-18h	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	Fermé	13h30-18h
LA GRIMAUDIÈRE	8h30-12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	8h30-12h
	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	13h30-18h	Fermé

V-3. Déchets des professionnels

Les professionnels (sociétés, entreprises, artisans, agriculteurs, S.C.I. ou auto-entrepreneurs) ayant une activité sur le territoire du Pays Loudunais ont accès aux cinq déchèteries, pour y déposer les déchets issus de leur activité professionnelle.

Tarifs 2021

Nature des déchets	Usagers du Pays Loudunais		Usagers hors territoire Loudunais	
	Prix de la tonne	Prix au m ³	Prix de la tonne	Prix au m ³
Déchets recyclables (cartons, ferrailles)	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Déchets inertes	17,00€	20,00 €	26,00€	30,00 €
Déchets verts	43,00 €	7,00 €	65,00 €	11,00 €
Tout-venant	140,00 €	14,00 €	210,00 €	21,00 €
Bois traité	120,00€	18,00 €	180,00€	27,00 €
Bois brut	55,00€	8,00 €	83,00€	12,00 €
Polystyrène	NC	6,00 €	NC	10,00 €

Leur participation financière est calculée sur la base du coût réel de transport et de traitement.

Les apports des professionnels :

En 2021, les professionnels ont déposé 719 tonnes de déchets. Ces apports ont été facturés pour un montant total de 20 450 €.

086-248600447-20220705-CC_2022_07_143B-DE
Date de transmission : 28/07/2022
Date de réception préfecture : 28/07/2022

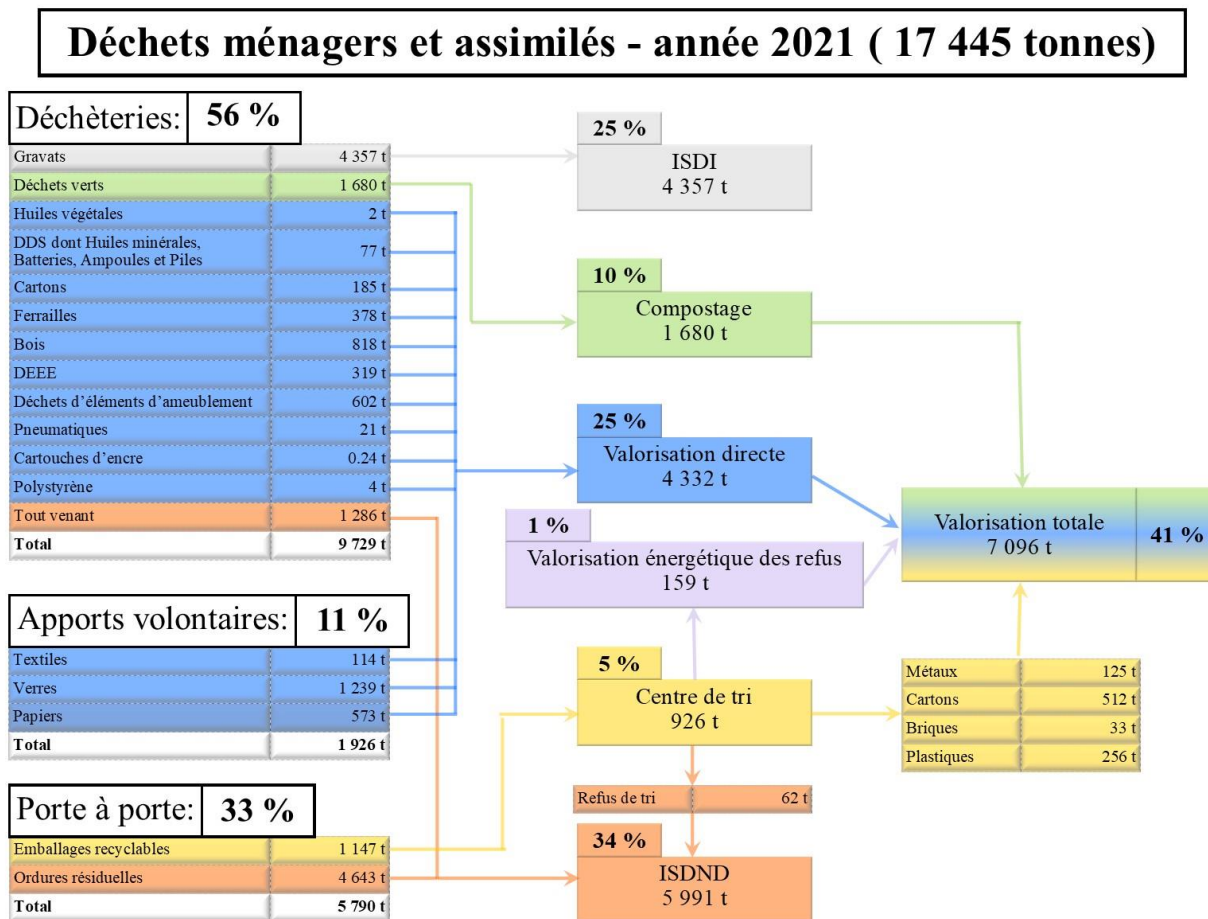
VI- DEVENIR DES DECHETS COLLECTES

Localisation des unités de traitement

Déchets Collectés	Unité de traitement / localisation/ capacité de traitement	Mode de traitement et valorisation réalisée
Ordures ménagères résiduelles	I.S.D.N.D. SECHE (Le Vigeant 86)	Enfouissement
Emballages hors verre	Centre de tri SUEZ (Poitiers 86)	Tri mécanique et manuel, mise en balle par matériaux, livraison vers les recycleurs
Papiers	Norske Skog	Valorisation matière
Verre	Centre de Valorisation St Gobain (Cognac 16 et St Romain Le Puy 42)	Recyclage direct
Déchèteries		
Déchets verts	Plateforme de compostage SEDE ENVIRONNEMENT (Ingrandes 86)	Compostage Valorisation matière
Tout-venant	I.S.D.N.D. SECHE (Le Vigeant 86)	Enfouissement
Ferrailles	AFM Derichebourg (Châtelleraut 86)	Valorisation matière
Bois	PERFORMANCE ENVIRONNEMENT (Saumur 49)	Valorisation matière
Gravats	I.S.D.I. (Saint Léger de Montbrillais 86)	Enfouissement
Cartons	Centre de de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux 86)	Valorisation matière
Déchets Diffus Spécifiques (Huiles minérales, batteries, piles, Source lumineuse, cartouches imprimantes)	Plateforme de regroupement CHIMIREC (86), Screlec Corepile, Recylum, LVL.	Valorisation suivant le type de déchets
Pneumatiques	MEGAPNEUS (37), Aliapur	Valorisation Matière
Textiles	Le Relais (37), Eco TLC	Valorisation Matière
DEEE	Ecosystèmes (Envie-Poitou-Charentes)	Valorisation matière ou traitement suivant le type de déchets
Mobilier	Eco-mobilier	Valorisation matière ou traitement suivant le type de déchets
Polystyrène	Poitou-Polystyrène (86)	Valorisation matière et réemploi
Huile Végétale	OLEOVIA	Valorisation matière

VII- SYNOPTIQUE DES FLUX DE DECHETS

La part des déchets valorisés (compostage, recyclage) atteint 40 % des tonnages collectés par le service.
La part de déchets traités en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D.) baisse d'environ 10 % par rapport à 2017 pour atteindre 5 991 tonnes soit 34 % des tonnages totaux.



Indice de réduction de la production des déchets ménagers et assimilés avec une base 100

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
100	106.7	104.1	105.1	104.9	103.7	111.9	110.1	104	105	102	112

Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base de 100

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
100	98.3	95.3	95	92.6	89.3	87.4	86.8	78.4	79.1	77.6	80.4

Taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes depuis 2010

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
38 %	39 %	39 %	40 %	40 %	41 %	38 %	38 %	40 %	42 %	41%	41%

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220705-CC_2022_07_143B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2022
Date de réception préfecture : 28/07/2022

VIII- MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS DE GESTION DES DECHETS

VIII-1 Collecte en porte à porte : Suppression des manœuvres dangereuses

(voir page 4)

VIII-2 Déchèteries : dispositif antichute

Concernant les déchèteries, des dispositifs anti chute ont été installés en 2016 sur les sites de Monts-sur-Guesnes et Les Trois-Moutiers ; et en 2019 pour le site de Saint-Clair. Cela permet de prévenir les chutes des usagers.



VIII-3 Extension des déchèteries de Loudun-Messemé et de Les Trois-Moutiers

Les 5 déchèteries de la Communauté de communes datent de 1999. La réglementation de l'époque limitait l'emprise au sol et le tri était moins poussé.

Les tonnages collectés et le nombre d'usagers en déchèteries ne cessent d'augmenter depuis 10 ans.

Les équipements communautaires étaient saturés et il était devenu difficile de mettre en place de nouvelles filières de valorisation. Il était également observé une recrudescence des vols qui empêche la bonne valorisation des déchets métalliques, des batteries et des déchets électriques et électroniques.

Pour répondre à ces enjeux, aux objectifs de la loi de transition énergétique et à la feuille de route économie circulaire, les élus communautaires ont opté pour la rénovation des déchèteries de Loudun-Messemé et des Trois-Moutiers.

Les objectifs des travaux :

- Aider à l'amélioration des dépôts pour faciliter le geste de tri (sens de circulation unique, entrée/sortie distincte, voie circulation poids-lourds, quais supplémentaires, bâtiments de stockage) ;
- Augmenter le taux de valorisation matière et diminuer le tonnage de tout-venant résiduel destiné à l'enfouissement (séparation bois brut et bois traité) ;
- Sécuriser les sites pour limiter les vols et dégradations (protection périmétrique et vidéo-protection) ;
- Accompagner le développement d'installations régionales de valorisation matière en préparant les déchets ;
- Développer l'économie circulaire en poursuivant notre coopération avec des entreprises locales ;
- Animer des ateliers de réduction de déchets ;
- Promouvoir le réemploi en créant une zone sécurisée dans l'enceinte des déchèteries et en renforçant notre partenariat avec les associations locales existantes ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports des déchets en favorisant le stockage en alvéole pour diminuer les rotations ;
- Construire des bâtiments à faible consommation énergétique.



Durée des travaux :

Les travaux ont débuté le 13 novembre 2019, pour se terminer le 2 décembre 2020 pour Loudun-Messemé et le 4 février 2021 pour Les Trois-Moutiers. Le confinement dû au COVID-19 a repoussé de 4 mois la fin prévisionnelle des travaux (chantiers à l'arrêt).

Accusé de réception en préfecture
086-24860447-20220705-CC_2022_07_143B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2022
Date de réception préfecture : 28/07/2022

Déchèterie des Trois-Moutiers : 445 000 € HT

La superficie de la déchèterie passe de 1 900 m² à 3 300 m² avec :

- Un local gardien de 22 m²,
- Un bâtiment de stockage de 70 m² séparé en 2 pour les déchets spécifiques, déchets électriques et autres déchets recyclables.



Déchèterie des Trois-Moutiers

Déchèterie de Loudun-Messemé : 1 585 000 € HT

La superficie est passée de 3 200 m² à 9 080 m², afin d'accueillir :

- 4 quais de stockage supplémentaires ;
- Un bâtiment de stockage de 214 m² ;
- Un hangar de 141 m² ;
- Une plateforme de déchets verts de 800 m² ;
- Une plateforme de dépôts au sol (gravats, branchages...) de 220 m².



Déchèterie de Loudun-Messemé

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220705-CC_2022_07_143B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2022
Date de réception préfecture : 28/07/2022

>> PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

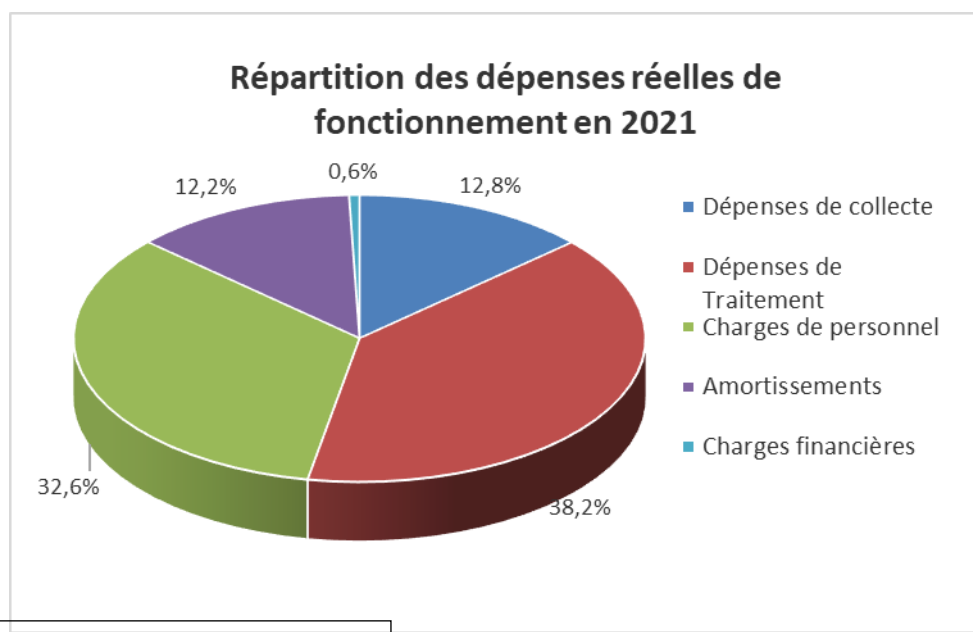
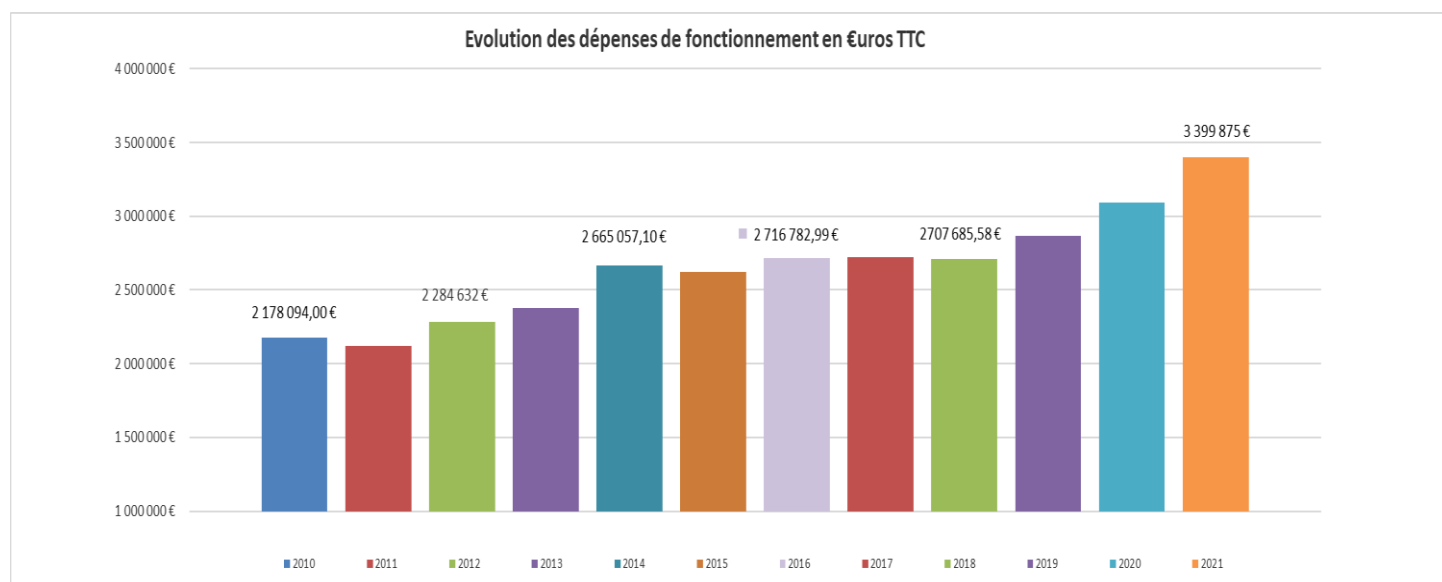
I- LE BUDGET ANNUEL DU SERVICE DECHETS

Les indicateurs financiers présentés dans le rapport annuel sont issus de la matrice Compta Coût® créée par l'ADEME. Ce cadre standard de détermination des coûts, basé sur la comptabilité analytique, permet d'obtenir une photographie réelle des coûts pour chaque flux de déchets et de comparer chaque collectivité.

I-1. Structuration des charges et recettes

Total des charges pour l'ensemble des flux de collecte

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **3 399 875 € TTC en 2021**. On constate une forte hausse (environ 10%) par rapport à 2020 qui s'explique par l'augmentation des coûts de collecte et de traitement, ainsi que de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes appliquée sur chaque tonne enfouie.



Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220705-CC_2022_07_143B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2022
Date de réception préfecture : 28/07/2022

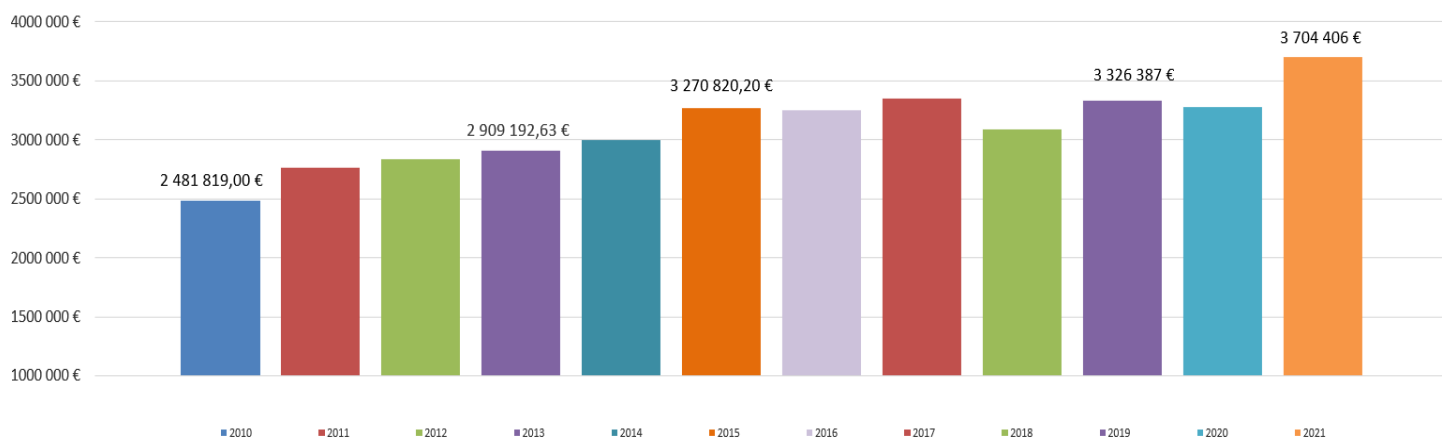
Total des recettes pour l'ensemble des flux de collecte

Avec **3 704 406 €**, les recettes ont augmenté de 12 % par rapport à 2020. Cela s'explique principalement par la reprise des prix de rachat des matières premières, ainsi que de l'augmentation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.), qui reste la principale source de recettes du service (75 % du total).

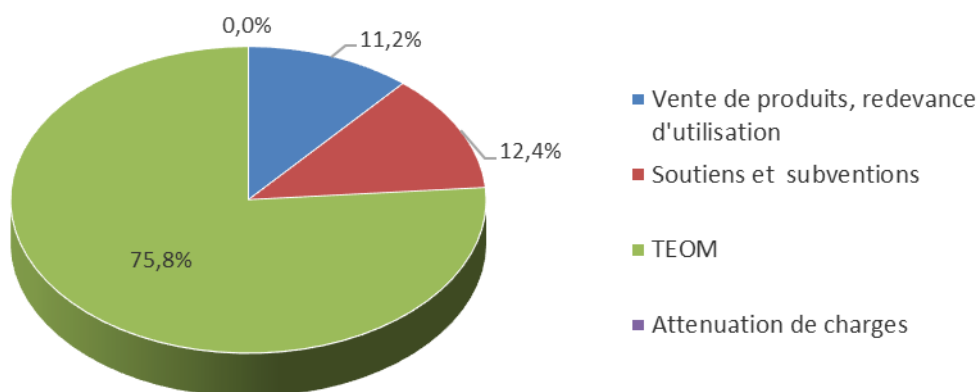
Les autres sources de recettes sont :

- Les dépôts en déchèteries et la redevance spéciale, produit des montants facturés aux administrations, établissements publics et professionnels ;
- Les recettes industrielles, produits des ventes de matières (verre, papier, carton, ferraille...). Elles sont liées aux quantités de matière vendues et à leurs tarifs de reprise ;
- Les soutiens des Eco organismes : CITEO, Eco-Mobilier, Ocad3e...

Evolution des recettes de fonctionnement en euros



Répartition des recettes réelles de fonctionnement en 2021



Répartition entre les différentes sources de financement

Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets :

En 2014 la Redevance Spéciale a été mise en place pour les plus gros producteurs de déchets non ménagers assimilés sur le territoire de la CCPL. Cette redevance correspond au paiement par le professionnel de la prestation de collecte et de traitement effectuée par la collectivité. Elle est applicable depuis le 1^{er} juillet 2015 pour les producteurs de plus de 660L par semaine d'ordures résiduelles, ou d'emballages recyclables assimilables aux déchets ménagers.

Tarif appliqué au 01/01/2021 : 0.03 €/litre pour les ordures résiduelles et 0.01 €/litre pour les emballages recyclables.

Au 31 décembre 2021, environ 60 établissements ont conventionné avec la Communauté de Communes pour l'instauration de la Redevance Spéciale. Le montant perçu par la C.C.P.L. est de 123 389 €.

Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés :

CITEO :	420 947 €
Eco Mobilier :	25 169 €
OCAD3E :	27 061 €
Eco DDS :	4 625 €
Eco TLC :	2 447 €

Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux)

Vente des matériaux issus de la collecte sélective : 169 303 € TTC

Vente des matériaux issus des déchèteries : 91 685 € TTC.

Cet excédent des recettes permet notamment de financer l'investissement du Pôle Déchets (les bacs roulants, l'extension des déchèteries...).

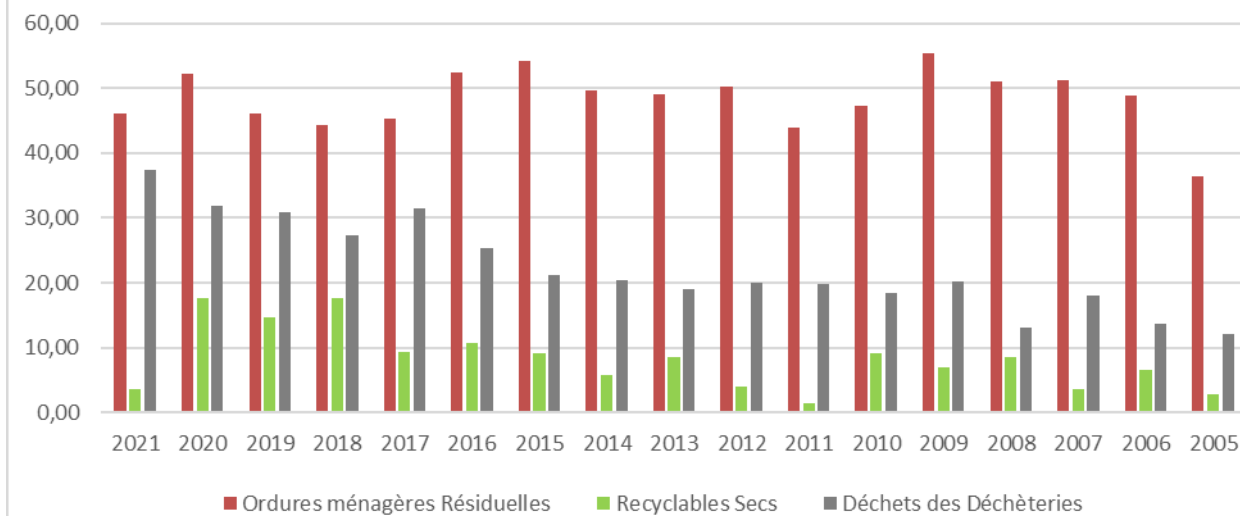
I-2. Comparaison des coûts de collecte et de traitement des déchets par flux

	Dépenses H.T.	Tonnages	Coût complet € .H.T. la tonne	Coût du service * € T.T.C. la tonne
Ordures Ménagères	1 118 439 €	4 643 Tonnes	240.89 €	250.51 €
Déchets recyclables	1 000 797 €	2 959 Tonnes	338.22 €	31.41 €
Déchèteries	1 109 697 €	9 843 Tonnes	112.74 €	95.54 €

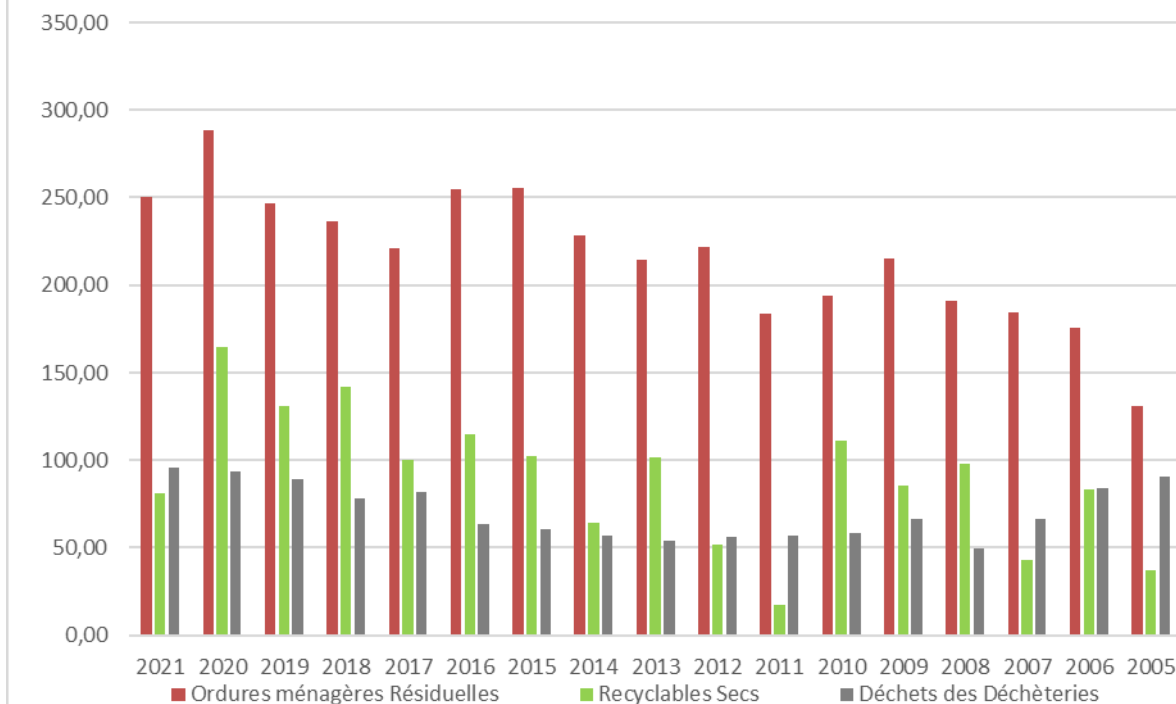
* Le coût du service est le coût complet déduit des aides perçues et additionnés des charges de TVA.

Le coût total du service est donc de **377.46 € TTC** la tonne.

Evolution des coûts à l'habitant du service (en € TTC)



Evolution des coûts à la tonne du service (en € TTC)



Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220705-CC_2022_07_143B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2022
Date de réception préfecture : 28/07/2022

II- LES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES

Activité		Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Objet du Contrat	Montant des prestations en € TTC
Collecte	Ordures ménagères	Régie directe			
	Emballages recyclables	Régie directe			
	Encombrants sur les cinq Déchèteries	Régie directe			
	Emballages Verre	Marché de service	Ets Arsonneau	Collecte et chargement des emballages en verre	34 785 € TTC
Transport & Traitement	Exploitation centre de transfert	Régie directe			
	Transport	Marché de service	Ets Arsonneau	Transport des déchets ménagers et des emballages recyclables	160 711 € TTC
	Tri des emballages recyclables et des journaux-magazines	Marché de service	SUEZ	Réception, tri et stockage des matériaux	318 398 € TTC
	Traitement des ordures ménagères assimilées	Marché de service	COVED	Enfouissement des déchets ultimes non valorisables en centre d'enfouissement de Classe II (Chanceaux Prés Loches)	662 094 € TTC
	Compostage de déchets verts	Marché de service	SEDE environnement	Réception, broyage et compostage des déchets verts issus des cinq déchèteries	51 297 € TTC
	Traitement du bois	Marché de service	Performance Environnement	Valorisation du bois	44 303 € TTC
	Traitement des Déchets Diffus Spécifiques	Marché de service	Chimirec Delvert	Valorisation des D.D.S.	23 421 € TTC
	Traitement du Polystyrène	Marché de service	Poitou Polystyrène	Valorisation du polystyrène	3 274 € TTC

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220705-CC_2022_07_143B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2022
Date de réception préfecture : 28/07/2022

SYNTHESE 2021

- Les ordures ménagères résiduelles : 4 643 tonnes collectées en 2021 (les tonnages ont stagné en un an). Selon les caractérisations, ce sont environ 65% des ordures ménagères qui peuvent être évitées à l'enfouissement (des emballages, en compostage...). Le coût du service est de 250.51 € TTC la tonne.
- Les déchets ménagers recyclables : 2 959 tonnes d'emballages, de verre et de papiers collectées en 2021. Selon les caractérisations, 28 % des emballages recyclables ne sont pas valorisés (matières trop petites, présence des imbriqués, déchets indésirables...). Le coût du service est de 31.41 € TTC la tonne.
- Les apports en déchèterie : 9 843 tonnes de déchets collectés en 2021, les apports ont augmenté en un an (principalement les gravats). Le coût du service est de 95.54 € TTC la tonne.

Le Pôle Déchets mène des actions pertinentes et efficaces afin de réduire les déchets et d'améliorer le tri. Cette volonté se traduit par le respect des objectifs de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (L.T.E.C.V.) qui sont :

- Réduire de 10% la production des déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010 : actuellement la CCPL a augmenté de 12 % sa production de déchets ménagers ;
- Réduire de 30% le stockage des déchets non dangereux non inertes en 2020 par rapport à 2010 : actuellement la CCPL a diminué de 20 % ;
- Obtenir un taux de valorisation matière des déchets non dangereux, non inertes de 55% en 2020 : actuellement la CCPL a un taux de valorisation de 41 %.

Ainsi, nous constatons que malgré tous les efforts réalisés ces dernières années, si nous souhaitons être en conformité avec la L.T.E.C.V., nous devons continuer d'agir ensemble, efficacement pour respecter ces objectifs.

Quelques données clés

Production en 2021 de déchets ménagers et assimilés : 518 kg/hab/an


- ↳ 184 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles collectées
- ↳ 117 kg/hab/an de déchets ménagers recyclables (emballages, verre, papier)
- ↳ 217 kg/hab/an de déchets de déchèteries (hors gravats)

Comparaison de la production de déchets à plusieurs échelles

En kg/an/hab.	Ordures Ménagères	Déchets recyclables	Déchèterie	Total des déchets
CCPL	184	117	217	518
Département (données 2019)	201	89	303	593
Région (données 2019)	243	96	332	671
France (données 2019)	248	110	221	579

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220705-CC_2022_07_143B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2022
Date de réception préfecture : 28/07/2022

Annexe 1 : Calendriers de collecte 2021




VOTRE CALENDRIER de collecte 2021

Si tu tries, tu as tout compris !


secteur 1

Le Verre

SE RECYCLE À L'INFINI !




Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
V 1	L 1	L 1	J 1	S 1	M 1	J 1	D 1	M 1 35	V 1	L 1	M 1 48
S 2	M 2	M 2	V 2	D 2	M 2 22	V 2	L 2	J 2	S 2	M 2	J 2
D 3	M 3 5	M 3 9	S 3	L 3	J 3	S 3	M 3	V 3	D 3	M 3 44	V 3
L 4	J 4	J 4	D 4	M 4	V 4	D 4	M 4 31	S 4	L 4	J 4	S 4
M 5	V 5	V 5	L 5	M 5 18	S 5	L 5	J 5	D 5	M 5	V 5	D 5
M 6 1	S 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6	V 6	L 6	M 6 48	S 6	L 6
J 7	D 7	D 7	M 7 14	V 7	L 7	M 7 27	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7
V 8	L 8	L 8	J 8	S 8	M 8	J 8	D 8	M 8 36	V 8	L 8	M 8 49
S 9	M 9	M 9	V 9	D 9	M 9 23	V 9	L 9	J 9	S 9	M 9	J 9
D 10	M 10 6	M 10 10	S 10	L 10	J 10	S 10	M 10	V 10	D 10	M 10	V 10
L 11	J 11	J 11	D 11	M 11	V 11	D 11	M 11 32	S 11	L 11	J 11 45	S 11
M 12	V 12	V 12	L 12	M 12 19	S 12	L 12	J 12	D 12	M 12	V 12	D 12
M 13 2	S 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13	V 13	L 13	M 13 41	S 13	L 13
J 14	D 14	D 14	M 14 15	V 14	L 14	M 14 28	S 14	M 14	J 14	D 14	M 14
V 15	L 15	L 15	J 15	S 15	M 15	J 15	D 15	M 15 37	V 15	L 15	M 15 50
S 16	M 16	M 16	V 16	D 16	M 16 24	V 16	L 16	J 16	S 16	M 16	J 16
D 17	M 17 7	M 17 11	S 17	L 17	J 17	S 17	M 17	V 17	D 17	M 17 46	V 17
L 18	J 18	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18	M 18 33	S 18	L 18	J 18	S 18
M 19	V 19	V 19	L 19	M 19 20	S 19	L 19	J 19	D 19	M 19	V 19	D 19
M 20 3	S 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20	V 20	L 20	M 20 42	S 20	L 20
J 21	D 21	D 21	M 21 16	V 21	L 21	M 21 29	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21
V 22	L 22	L 22	J 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22 38	V 22	L 22	M 22 51
S 23	M 23	M 23	V 23	D 23	M 23 25	V 23	L 23	J 23	S 23	M 23	J 23
D 24	M 24 8	M 24 12	S 24	L 24	J 24	S 24	M 24	V 24	D 24	M 24 47	V 24
L 25	J 25	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25	M 25 34	S 25	L 25	J 25	S 25
M 26	V 26	V 26	L 26	M 26 21	S 26	L 26	J 26	D 26	M 26	V 26	D 26
M 27 4	S 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27	V 27	L 27	M 27 43	S 27	L 27
J 28	D 28	D 28	M 28 17	V 28	L 28	M 28 30	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28
V 29	L 29	L 29	J 29	S 29	M 29	J 29	D 29	M 29 39	V 29	L 29	M 29 52
S 30	M 30	M 30	V 30	D 30	M 30 26	V 30	L 30	J 30	S 30	M 30	J 30
D 31	M 31 13		L 31			S 31	M 31		D 31		V 31





LES Emballages
EN VRAC DANS LE BAC JAUNE !

Pôle Déchets : 2 Rue de la Fontaine d'Adam - BP 30004 - 86200 LOUDUN
Tél. 05 49 22 54 02 - pole-dechet@pays-loudunais.fr



PAYS-LOUDUNAIS.FR





VOTRE CALENDRIER de collecte 2021

Si tu tries, tu as tout compris !

secteur 2

Tous les Papiers

SE RECYCLENT !



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
V 1	L 1	L 1	J 1	S 1	M 1	J 1	D 1	M 1 35	V 1	L 1	M 1 48
S 2	M 2	M 2	V 2	D 2	M 2 22	V 2	L 2	J 2	S 2	M 2	J 2
D 3	M 3 5	M 3 9	S 3	L 3	J 3	S 3	M 3	V 3	D 3	M 3 44	V 3
L 4	J 4	J 4	D 4	M 4	V 4	D 4	M 4 31	S 4	L 4	J 4	S 4
M 5	V 5	V 5	L 5	M 5 18	S 5	L 5	J 5	D 5	M 5	V 5	D 5
M 6 1	S 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6	V 6	L 6	M 6 40	S 6	L 6
J 7	D 7	D 7	M 7 14	V 7	L 7	M 7 27	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7
V 8	L 8	L 8	J 8	S 8	M 8	J 8	D 8	M 8 36	V 8	L 8	M 8 49
S 9	M 9	M 9	V 9	D 9	M 9 23	V 9	L 9	J 9	S 9	M 9	J 9
D 10	M 10 6	M 10 10	S 10	L 10	J 10	S 10	M 10	V 10	D 10	M 10	V 10
L 11	J 11	J 11	D 11	M 11	V 11	D 11	M 11 32	S 11	L 11	J 11 45	S 11
M 12	V 12	V 12	L 12	M 12 19	S 12	L 12	J 12	D 12	M 12	V 12	D 12
M 13 2	S 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13	V 13	L 13	M 13 41	S 13	L 13
J 14	D 14	D 14	M 14 15	V 14	L 14	M 14 28	S 14	M 14	J 14	D 14	M 14
V 15	L 15	L 15	J 15	S 15	M 15	J 15	D 15	M 15 37	V 15	L 15	M 15 50
S 16	M 16	M 16	V 16	D 16	M 16 24	V 16	L 16	J 16	S 16	M 16	J 16
D 17	M 17 7	M 17 11	S 17	L 17	J 17	S 17	M 17	V 17	D 17	M 17 46	V 17
L 18	J 18	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18	M 18 33	S 18	L 18	J 18	S 18
M 19	V 19	V 19	L 19	M 19 20	S 19	L 19	J 19	D 19	M 19	V 19	D 19
M 20 3	S 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20	V 20	L 20	M 20 42	S 20	L 20
J 21	D 21	D 21	M 21 16	V 21	L 21	M 21 29	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21
V 22	L 22	L 22	J 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22 38	V 22	L 22	M 22 51
S 23	M 23	M 23	V 23	D 23	M 23 25	V 23	L 23	J 23	S 23	M 23	J 23
D 24	M 24 8	M 24 12	S 24	L 24	J 24	S 24	M 24	V 24	D 24	M 24 47	V 24
L 25	J 25	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25	M 25 34	S 25	L 25	J 25	S 25
M 26	V 26	V 26	L 26	M 26 21	S 26	L 26	J 26	D 26	M 26	V 26	D 26
M 27 4	S 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27	V 27	L 27	M 27 43	S 27	L 27
J 28	D 28	D 28	M 28 17	V 28	L 28	M 28 30	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28
V 29	L 29	L 29	J 29	S 29	M 29	J 29	D 29	M 29 39	V 29	L 29	M 29 52
S 30	M 30	M 30	V 30	D 30	M 30 26	V 30	L 30	J 30	S 30	M 30	J 30
D 31	M 31 13		L 31			S 31	M 31		D 31		V 31



LES Emballages
EN VRAC DANS LE BAC JAUNE !

Pôle Déchets : 2 Rue de la Fontaine d'Adam - BP 30004 - 86200 LOUDUN
Tél. 05 49 22 54 02 - pole-dechet@pays-loudunais.fr



PAYS-LOUDUNAIS.FR



Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220705-CC_2022_07_143B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2022
Date de réception préfecture : 28/07/2022